

Image not found or type unknown



Mon créancier est décédé

Par **Pucedu11**, le **15/08/2015 à 09:32**

BONJOUR marque de politesse

J'ai signé une reconnaissance de dette devant notaire, pour une somme que je devais rembourser en 2017.

Mon créancier et ami est décédé récemment.

A la date butoir comment cela va-t'il se passer.

La loi a t'elle des textes dans cette situation.

Merci

Par **moisse**, le **15/08/2015 à 15:40**

Oui,

Cela se nomme succession, héritage et héritiers.

Sauf s'il s'agit d'une dette de jeu ou de boisson.

Par **Pucedu11**, le **17/08/2015 à 10:43**

Merci mais votre réponse ne m'apporte de rien de vraiment clair.

Que viens faire dans cette discussion le fait que vous soyez ATARAXITE..

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ataraxie>

Par **cocotte1003**, le **17/08/2015** à **11:39**

Bonjour, vous rêvez cette somme à la succession donc aux héritiers, cordialement

Par **moisse**, le **17/08/2015** à **12:02**

Hello @Pucedu11

J'ai parfaitement répondu. Feu votre créancier a des héritiers qui viennent aux droits et devoirs.

C'est donc à la succession que vous devrez cette somme.

Quant à l'ataraxie c'est dans ma signature, et l'usage, je constate vous l'apprendre, est de ne pas commenter les signatures.